FFSA CHAMPIONNAT DE FRANCE RALLYE

CRITERIUM DES CEVENNES

2014

23, 24 et 25 Octobre

REGLEMENT

PARTICULIER

ASAH ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE L'HERAULT

Résidence le Rimbaud - 577, av Louis Ravas - 34080 Montpellier
Tél : 04.67.61.00.99 / **Fax** : 04.67. 52.58.52
Mail : asa-herault@orange.fr / **Web** : www.asaherault.com

PROGRAMME DU RALLYE

Lundi 25 Août	Parution du règlement, et ouverture des engagements.
Lundi 06 octobre	Fin de priorité des engagements des concurrents inscrits au CF, au Trophée Michelin et aux coupes mono marque.
Lundi 13 octobre	Clôture des engagements à minuit (cachet de la poste faisant foi).
Vendredi 17 octobre	Publication de la liste des engagés, des horaires de convocation aux vérifications administratives et techniques, ainsi que la liste des concurrents soumis au marquage des pneumatiques sur le site **www critériumdescevennes.com**
	Reconnaissances : Ouverture 1ère session :
Samedi 18 Octobre	De 9H00 à 19H00
Dimanche 19 Octobre	De 9H00 à 19H00
	Reconnaissances : Ouverture 2ème session :
Mardi 21 Octobre	De 9H00 à 19H00
Mercredi 22 Octobre	De 9H00 à 19H00
	Pendant les 4 jours de reconnaissances mise à disposition du road-book de 8H00 à 14H00 au Circuit de Kartix Parc, à BRISSAC (34)
Jeudi 23 Octobre	Base d'essai - Séance de mise au point Argelliers (34) de 8H00 à 12H00.

JEUDI 23 OCTOBRE

MONTPELLIER - Lycée Pierre Mendès France (PMF)

10H15 à 16H15	Vérifications administratives selon heure de convocation
10H30 à 16H30	Vérifications techniques
15H00 à 20H00	Marquage des pneumatiques selon convocation (Parc d'assistance St Hippolyte du Fort)
10H45 à 16H30	Pesée libre des voitures
16H30	Première réunion du Collège des Commissaires Sportifs
18H30	Publication de la liste des équipages admis, heures et ordre de départ
13H00 à 20H00	Mise en Parc Fermé - Saint Bauzille de Putois, Grotte des Demoiselles.
15H00	Conférence de presse

A la suite de la conférence de presse sera organisé le tirage au sort du Trophée Michelin.

VENDREDI 24 OCTOBRE

Départ 1ère étape, section 1 et 2 - Saint Bauzille de Putois : 15 minutes après le dernier VHC (départ 1er VHC 7H00).
Arrivée de la 1ère étape - Le Vigan 1ère voiture 15 minutes après le dernier VHC.

- 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent : affichage du classement partiel provisoire à l'issue de la 1ère étape et de l'ordre et heures de départ de la 2ème étape.

SAMEDI 25 OCTOBRE

Départ 2ème étape, section 3, 4 et 5 - Le Vigan : 15 minutes après le dernier VHC (départ 1er VHC 7H00).
Arrivée de la 2éme Etape – Montpellier - Parc de remise en ordre 1ère voiture 15 minutes après le dernier VHC.

- Podium et remise des prix
- Aussitôt après l'arrivée vérifications techniques complémentaires
- 30 minutes au plus tard après l'arrivée du dernier concurrent au CH 12E Publication du classement final provisoire au podium. 30 minutes après cette publication : publication du classement officiel définitif.

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le Règlement Standard des Rallyes et du Championnat de France

Article 1 - Organisation

L'Association Sportive Automobile de l'Hérault organise le 57ème CRITERIUM des CEVENNES (inscrit NPEA) qui se déroulera du 23 au 25 octobre 2014, avec le concours de la REGION LANGUEDOC ROUSSILLON, de MONTPELLIER AGGLOMERATION, de la COMMUNAUTES DE COMMUNES DU PAYS VIGANAIS et des Villes de MONTPELLIER, SAINT HIPPOLYTE et du VIGAN.

Le présent règlement a été enregistré :

A la F.F.S.A. le 28 Août sous le permis d'organisation **250**

Comité d'Organisation
Président : Alain SZAFARCZYK
.
Membres : Tous les membres du Comité d'Organisation

Secrétariat du Rallye
ASA Hérault - Résidence Le Rimbaud - 577, Av. Louis Ravas Bat A- 34080 MONTPELLIER
Tel : 04 67 61 00 99 - Fax : 04 67 52 55 52 E-mail : asa-herault@orange.fr

Lieux :

Accueil Officiels, Commissaires	Montpellier Lycée PMF
Parc de départ	St Bauzille de Putois « Grotte des Demoiselles »
Arrivée 1ère étape	Le Vigan « Bd des Châtaigniers »
Parc assistance	St Hippolyte du Fort
Vérifications administratives et techniques	Montpellier Lycée PMF
Marquage pneumatiques	Parc assistance St Hippolyte du Fort
PC Course	Maison de l'Intercommunalité du Pays Viganais
Salles de presse	Montpellier Lycée PMF / St Hippolyte du fort
Conférence de presse	Montpellier Lycée PMF
Podium Arrivée	Montpellier
Vérifications finales	Lycée PMF

Tableau Officiel d'Affichage

Du jeudi 23 Octobre de 9H00 à 19H00 : Montpellier Lycée Pierre Mendès France

Le vendredi 24 Octobre à partir de 8H00 : St Hippolyte du Fort
Le vendredi 24 Octobre à partir de 20H00 : Le Vigan

Le samedi 25 Octobre, jusqu'à 18H00 : St Hippolyte du Fort
Le samedi 25 Octobre de 21H00 à 0H00 : Montpellier (voir additif parc d'arrivée)

Officiels du Rallye :

Observateur F.F.S.A		Gérard PLISSON
Chauffeur observateur		Robert CLOS
Collège des Commissaires Sportifs :	Président	Jean-Claude CRESP
	Membres	Hervé ORSINI - Sophie LEBORGNE
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs		Martine VINCENT
Directeur de Course		Patrick BOUTEILLER
Directeur de Course VHC		Loriano TOSI
Directeur de Course Adjoint		Pascal BATTE
Adjoints à la Direction de Course		Michel LAROULANDIE, Gérard GHIGOT, Nicolas BALDY, Jérôme GARDIA
Directeurs de course délégués Epreuves Spéciales		Carmen BELCHI, Serge FREVILLE Marc CIER, Christian COULET,
Secrétaire de la Direction de Course		Guy BASCOUL
Directeurs de course délégués Postes Inter. ES		Marcel ARNAUD, Jack BAFFALIE, Serge FREVILLE, Marc CIER.
Organisateur technique et administratif		José-Luis BORDONADO
Organisateur technique suppléant		Fabien MARIJON
Directeur de course Adjoint voiture tricolore		Jean Marc ROGER, Michel BOUIN,
Directeur de Course Adjoint voiture damier		Claude MARY, Quentin ALVARD
Directeur de course Adjoint parc d'assistance		Alain SZAFARCZYK
Médecin Chef		Michel ROMIEU

Chargé des Relations avec les Concurrents

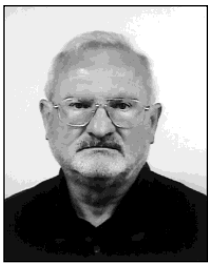

Jean Paul DOUCET
Responsable

Gérard DURAND

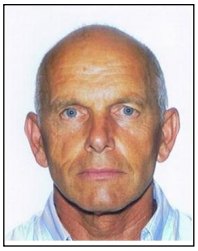

Thierry LEFOLL

Armand HAY

Sandra FARGIER

Juges de fait	Aimé ARGELES / Valérie GINIER Alain GUIN / Claude COURRET

Et tous les officiels du rallye à l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs

Responsable Délégué FFSA	Christian BONIN
Commissaires Techniques	Yvon JOURNAUX, Michel MOLINES, Emeric PASCAL Christian ROCCA, Jean-Pierre ROLLAND
Commissaire Technique Citroën Racing Trophy Junior	Olivier CAPPELLETTI
Marquage pneumatiques	Cédric GINIER
Chargés des Relations avec la Presse	Georges COLIN (FFSA) Olivier FOSSAT
Président de la Commission CFR	Bernard DEMEUZOIS
Responsable du Championnat de France	Philippe SOULET
Chargé des Relations avec les officiels	Michèle BASCOUL
Chargée des Relations avec les Commissaires	Paulette CAUVY
Chargé des carnets de bord	Alain BASTIDE, Mme FREVILLE
Voiture sécurité public 1	Fabien MARIJON, Fabien PELADAN
Voiture sécurité public 2	Jean Michel DEPONDT
Responsable du balisage	Bernard TREMOULET
Responsable Matériel	José NORTES
Matériel	Gilbert DAGAN
Logistique Hébergement et restauration	Jean Louis NEGRE
Transmissions radio	LVMC
Contrôle radio	Serge GIRGENTI, Franck MICALET
Gestion des lignes téléphoniques	Fabrice POLLANO
Informatique classements	Patrick SOFT
Responsable du site « Grotte des Demoiselles »	Alain LASSERRE
Responsable site de Montpellier	Alain LASSERRE
Responsable site de Kartix	Patrice RASPAUD, Pierre PAUL
Responsable site de Le Vigan	Jean-Paul BONNECAZE, Maryse DELMAS

1.2 Eligibilité

Le 57ème Critérium des Cévennes compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes Pilotes,
- Le Championnat de France des Rallyes Féminin
- Le Championnat de France des Rallyes Team,
- Le Championnat de France des Rallyes Junior,
- Le Classement promotion « Trophée MICHELIN »,
- La Coupe de France des Rallyes coefficient 3
- Le Championnat des Rallyes du Comité Régional Languedoc-Roussillon
- Le Challenge ASA Hérault / GT2I / CHAZEL / PPAC

1.3 Vérifications

Les indications concernant les différents horaires de convocation aux vérifications administratives et techniques, au marquage des pneumatiques, qui se dérouleront le jeudi 23 Octobre, seront remises aux concurrents lors du retrait du carnet d'itinéraire, et disponibles sur le site internet **www.criteriumdescevennes.com**

Les équipages se présentant en retard aux vérifications administratives se verront infliger les pénalités suivantes :

- Jusqu'à 30 minutes 15 €
- de 30 minutes à 1heure 30 €
- par heure supplémentaire 15 €

Les vérifications techniques finales éventuelles seront effectuées le samedi 25 octobre, à partir de 18H15 dans les locaux du lycée Pierre Mendès France.

Le tarif horaire de la main d'œuvre applicable aux opérations de démontage est fixé à 60 € T.T.C

Article 2 - Assurance

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Les véhicules d'assistance et ouvreurs, même porteurs de plaques ou panneaux spécifiques délivrées par l'organisateur ne peuvent en aucun cas être considérés comme participant officiellement au rallye. Ils ne sont pas couverts par la police d'assurance de celui-ci et restent sous la seule et entière responsabilité de leur propriétaire.

Article 3 - Concurrents et Pilotes

3.1 demande d'Engagement - Inscriptions

Conforme au Règlement Standard FFSA

3.2 Concurrents admis

Conforme au Règlement Standard FFSA

3.3 Modalité

Toute personne qui désire participer au 57ème Critérium des Cévennes doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le : **lundi 13 octobre 2014.**

Les concurrents inscrits au CF / Trophée Michelin ou à une coupe mono marque bénéficient d'une priorité engagement valable jusqu'au **lundi 06 octobre.**

Le nombre des engagés est fixé à **200 voitures (maximum 250 pour les deux rallyes confondus)**

Les droits d'engagement sont fixés avec la publicité facultative de l'organisateur :

Avant le 15 Septembre 2014 à minuit (cachet de la poste faisant foi) :

750 Euros pour les équipages 100% ASA Hérault (sauf ceux engagés en CFR et/ou promotion ou Team),

850 Euros pour les équipages (sauf inscrit au CFR et/ou promotion ou Team),

Montant de l'engagement non remboursable sauf cas particulier qui fera l'objet d'une étude par le bureau de l'ASA Hérault

800 Euros pour les coupes de Marques,

1000 Euros pour les concurrents inscrits au CFR et/ou promotion ou Team.

Après le 15 Septembre 2014 :

850 Euros pour les équipages 100% ASA Hérault (sauf ceux engagés au CFR et/ou Promotion ou Team),

1000 Euros pour tous les concurrents,

800 Euros pour les coupes de Marques.

Ces droits seront doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ou d'un reçu délivré par l'Autorité Sportive Nationale du Concurrent.
et des photocopies des licences et permis de conduire

Les organisateurs rembourseront, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne aux organisateurs par lettre recommandée.

Le montant retenu sera de :
- 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye.
- 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.4 Equipages : Conforme au règlement standard FFSA

3.5 Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales.

Bien se référer aux panneaux d'autorisation et d'interdiction de port du casque situés généralement 300m avant le CH d'une épreuve spéciale et 300m après le point stop de celle-ci.

Tous les concurrents ainsi que les officiels devront obligatoirement être en possession et porter sur eux pendant toute la durée du rallye, leurs licences valable pour l'année en cours ainsi que leurs permis de conduire ou une pièce d'identité.

3.6 Ordre de départ

Pour la 1ère étape : l'ordre de départ sera établi en tenant compte de l'article 3.3 du Championnat de France des Rallyes.

Pour la 2ème étape : Dans l'ordre du classement provisoire du rallye, pénalités routières incluses avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires (Article 3.3 du C.F.R) et des concurrents entrant dans le cadre de l'article 7.3.16 du Championnat de France des Rallyes.

Pour les deux étapes le rallye du Championnat de France moderne partira 15 minutes après la dernière voiture du rallye VHC. Une voiture ouvreur « 0 » ouvrira la route du rallye moderne.

Article 4 - Voiture et Equipements

Conforme au Règlement Standard FFSA

4.1 Pneumatiques

En conformité avec l'article 4.2 du règlement Standard des Rallyes et l'article 4.1.3 du règlement du C.F.R
A tout instant du rallye, le nombre de roue de secours à bord des voitures sera de UN minimum et DEUX maximum.

4.2 Assistance

Pendant toute la durée du rallye, l'assistance se fera exclusivement dans le parc d'assistance. L'entrée du parc d'assistance et strictement réglementée : les modalités seront précisées dans un document distribué à l'occasion de la remise des road-book. Il ne sera délivré qu'une seule plaque de véhicule d'assistance gratuite par voiture engagée.

Des plaques supplémentaires pourront être vendues, sous réserve d'en faire la demande lors de l'engagement et de l'accord de la surface utilisée pour le stationnement à l'intérieur du parc d'assistance aux tarifs suivants : 1 plaque supplémentaire : 180 € (4 maximum)

Un autocollant pare-brise supplémentaire « navette Parc Assistance » **(un par concurrent**) sera exigé pour pouvoir à tout moment entrer et sortir librement du Parc d'assistance.

La surface attribuée à un concurrent dans le parc d'assistance est de : 80 m² pour une voiture ,140 m² pour deux voitures et 60 m² pour un concurrent inscrit à une coupe de Marque

Tous les concurrents souhaitant disposer d'une surface supplémentaire devront en faire la demande avant la clôture des engagements. Le m² supplémentaire sera attribué en fonction des possibilités et facturé 12 € le m², le règlement devant être fait au plus tard au moment des vérifications administratives.

La totalité des structures d'assistance devront impérativement être en place avant le jeudi 23 Octobre à 20H00.

4.3 Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA

Article 5 - Publicité

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier. **La pose de tout support publicitaire sur le parcours et ses abords, l'organisation d'opérations promotionnelles utilisant l'image du rallye, l'utilisation de tout film, vidéo ou image à des fins commerciales et/ou publication sur des sites internet et/ou de tout autre support est strictement interdite,** sauf accord de l'organisation. Des poursuites judiciaires seront engagées en cas de non-respect de cette disposition.

Article 6 - Sites et Infrastructures

6.1 Description

Le 57ème Critérium des Cévennes représente un parcours total de 643,08 Km. Il comporte 12 épreuves spéciales, dont 6 E.S différentes, d'un total de 195.76 kms. Il est divisé en 6 sections et 2 étapes. Les épreuves spéciales sont :

E.S. n°	Longueur	Vendredi 24	Samedi 25
1 - 5	12.80 kms	2 fois	
2 - 6	21.21 kms	2 fois	
3 - 7	13.80 kms	2 fois	
4 - 8	2.00 kms	2 fois	
9 - 11	42.20 kms	-	2 fois
10 - 12	8,00 kms	-	2 fois

Récapitulatif	E.S.	Liaisons	TOTAL	% km ES/Total
Etape 1	99.62 km	218.06 km	317.68 km	31.36 %
Etape 2	100.40 km	225.00 km	325.40 km	30.64 %
Total Rallye	200.02 km	443.06 km	643.08 km	31.10 %

6.2 - Reconnaissances

Conforme aux articles 6.2 du Règlement Standard FFSA, et au règlement du Championnat de France des Rallyes
Le carnet d'itinéraire (road-book) ne sera disponible que le jour de l'ouverture des reconnaissances :

		Session 1		Session 2	
E.S.	**Km**	**Samedi 18**	**Dimanche 19**	**Mardi 21**	**Mercredi 22**
1-5	12.80	9 h / 19 h		9 h / 19 h	
2-6	21.21	9 h / 19 h		9 h / 19 h	
3-7	13.80	9 h / 19 h		9 h / 19 h	
4-8 *	2.00	10 h / 14 h		10 h / 14 h	
9-11	42.10		9 h / 19 h		9 h / 19 h
10-12	8.00		9 h / 19 h		9 h / 19 h

*** Reconnaissance de la spéciale 4-8 à pied**

Dans tous les rallyes du Championnat de France, les équipages devront fournir l'identification formelle de leur voiture de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir la fiche de reconnaissance. Des contrôles de vitesse pourront être effectués à tout moment des reconnaissances.
Les reconnaissances seront limitées **à 3 passages** par épreuve spéciale, pendant les reconnaissances seulement 2 personnes **MAXIMUM** à bord seront autorisées.

Aux dates et heures considérées, les concurrents se présenteront au départ de chaque ES et devront faire valider leur carnet de contrôle avant de passer sur le parcours. Ces passages se feront sur "route ouverte" dans le cadre du code de la route. **Il est formellement interdit de prendre les ES à contre sens du parcours**. **Respectez s'il vous plaît les lieux et les riverains qui vous accueillent durant le Critérium. Sans votre collaboration l'avenir de ce rallye serait compromit.**

La présence de tout pilote engagé au 57ème Critérium des Cévennes et/ou de son copilote sur une seule épreuve spéciale de quelque manière que ce soit, est considérée comme une reconnaissance. Si l'un d'eux doit se rendre dans la zone du rallye à quelque moment que ce soit, il doit en avertir préalablement son organisateur, sauf si la personne est réputée vivre dans cette zone.

Les pilotes auront la possibilité de choisir l'une des deux sessions de reconnaissances proposées par l'organisateur : le week-end précédent le départ du rallye ou entre le mardi et le mercredi précédent le départ du rallye. Les concurrents devront préciser leur planning de reconnaissances dès leur inscription au rallye. **Le panachage week-end / semaine est interdit.**

Pour les membres de l'équipe technique du team (team manager, ingénieur, technicien des pneumatiques, etc...) transportés dans un seul véhicule, il sera permis d'effectuer un seul passage sur le parcours du rallye, y compris les épreuves spéciales, et seulement durant les horaires de reconnaissances. Chaque équipe devra en faire officiellement la demande auprès de l'organisateur qui identifiera spécifiquement le véhicule. Cette identification donnera lieu à un droit de 160 Euros perçu par l'organisateur. Aucun outillage, ni pièces de rechange permettant d'intervenir sur les voitures de reconnaissance ne sont autorisés à bord du véhicule. Le refus de se soumettre à un contrôle est considéré comme une infraction aux règles de reconnaissances.

Toute infraction aux règles ci-dessus sera pénalisée comme prévu à l'article 6.2.7 du Règlement Standard des Rallyes.

Chaque exemplaire supplémentaire du Carnet d'itinéraire sera disponible contre paiement de la somme de 30 €

Article 7 - Déroulement du rallye

7.1 Départ

Conforme au Règlement Standard FFSA

Les voitures vérifiées techniquement seront mises en parc fermé le JEUDI 23 Octobre à partir de 12H00.

Les organisateurs prévoient la réunion de toutes les voitures de course dans un parc situé à Saint Bauzille de Putois **« GROTTE DES DEMOISELLES »** dans les conditions suivantes :
Les voitures seront convoquées en parc le jeudi 23 Octobre à partir de **12H00**.

Le contrôle d'entrée de parc sera impérativement fermé à **20H00**.
Les voitures pourront être présentées par une personne mandatée par le concurrent.

7.2 Ouvreurs

Les ouvreurs sont acceptés pour les pilotes inscrits au Championnat de France. Ces équipages devront engager leur voiture d'ouvreurs auprès de l'organisateur avec une demande d'engagement spécifiant le type, le modèle, le numéro d'immatriculation du véhicule et les noms des personnes qui seront à bord et qui devront être obligatoirement titulaires d'une licence F.F.S.A. et d'une pièce d'identité.

Chaque plaque d'ouvreur sera vendue 160 €, payable avec la demande d'engagement.

Le passage sur les ES à vitesse modérée est possible **80 minutes avant la première voiture VHC**. Les ouvreurs doivent respecter le code de la route, même sur les ES. L'autorisation pourra être suspendue à tout moment par le Directeur de Course.
UN SEUL véhicule « ouvreur » par voiture de course est accepté. Ces véhicules « ouvreurs » doivent être couverts par leur propre assurance et chaque concurrent est responsable sportivement de son ouvreur.

7.3 Rallye 2 ou Super Rallye

Tout concurrent engagé au Critérium des Cévennes ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, pourra réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié au chargé des Relations avec les Concurrents sa décision de réintégrer le rallye au plus tard 30 minutes avant le début de la réunion du Collège des Commissaires Sportifs précédant le départ de l'étape suivante ;
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape où la mise hors course a été prononcée, un concurrent réintégrant le Rallye se verra affecté d'un temps forfaitaire total égal à celui du concurrent classé dernier, toutes pénalités comprises. De plus les pénalités complémentaires suivantes seront appliquées :

- Pénalité de DIX heures
- Pénalité de CINQ minutes par épreuve non parcourue dans son intégralité.

Les concurrents réintégrant le rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs de l'épreuve selon l'article 3.3 du Règlement Standard des Rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.4 Epreuves spéciales

Conforme au règlement standard FFSA, et au règlement du Championnat de France 7.5.17. Sécurité des concurrents.

7.5 Déclaration d'abandon :

Tout concurrent abandonnant le rallye, sur un secteur de liaison ou sur une E.S., devra informer immédiatement la direction de course en téléphonant au : **04 67 52 58 52**

Une pénalité pourra être infligée par le Collège des Commissaires Sportifs en cas de non-respect de cette obligation.

7.6 Dépannage :

Des moyens de levage divers sont prévus dans le seul but de dégager la route si celle-ci est totalement obstruée.
L'organisateur n'a pas prévu de dépannage sur les E.S. Il appartiendra au concurrent d'assurer lui-même son dépannage quand la route sera officiellement rendue à la circulation.

7.7 Séance de mise au point - "Base d'essai"

Sa présence entraîne l'interdiction formelle de tout essai privé quel qu'il soit dans la région du rallye !

Mise à disposition d'une épreuve spéciale d'essai **à Argelliers** le jeudi 23 0ctobre de **8H00 à 12H00** pour tous les concurrents. Une participation financière de **150 Euros** sera demandée.

Les concurrents désirant participer à cette séance d'essai doivent adresser au secrétariat du rallye la demande de participation ci-jointe, dûment complétée et accompagnée du règlement à l'ordre de l'ASA Hérault.

!! ATTENTION !! Il sera impossible de s'inscrire sur place. Le départ sera refusé à tout concurrent qui ne sera pas inscrit au préalable. Pour les concurrents inscrits à la base d'essai, des vérifications administratives se dérouleront lors de la prise du Road Book. Seront contrôlé les permis de conduire et les licences. Cette vérification ne dispense pas le concurrent des vérifications administratives habituelles qui se dérouleront le jeudi 23 Octobre au Lycée PMF.

Article 8 : Pénalités - Réclamations - Appels
Conforme au règlement standard F.F.S.A

Article 9 - Classement
Conforme au règlement standard FFSA, au règlement du Championnat de France des Rallyes, et au Trophée MICHELIN.

9.1 CHAMPIONNAT PILOTES

Les pilotes s'inscrivant au CFR à compter de l'une ou de deux dernières manches du CFR ne seront pas éligibles aux marquages des points de ce Championnat. Ils ne seront pas pris en considération dans l'établissement du classement réservé aux pilotes inscrits au CFR.

Une attribution de points sera faite comme ci-après, **elle sera multipliée par 2**

Au classement général		Au classement de chaque	classe
1er	10 points	1er	10 points
2éme	8 points	2éme	8 points
3éme	6 points	3éme	6 points
4éme	5 points	4éme	5 points
5éme	4 points	5éme	4 points
6éme	3 points	6éme	3 points
7éme	2 points	7éme	2 points
8éme	1 point	8éme	1 point

A l'issue de chaque rallye, un classement du Championnat de France Pilotes sera extrait du classement général du rallye. Celui-ci sera exclusivement réservé aux pilotes inscrits au CFR. Les points seront attribués selon cet unique classement.

Lorsqu'une classe comporte moins de trois partants, le nombre de points attribués au classement de cette classe sera divisé par deux sauf si le concurrent est classé dans les dix premiers du classement général.

Le classement final du CFR « Pilotes » sera établi en retenant, pour chaque pilote inscrit, ses 7 meilleurs résultats

Le pilote classé premier sera Champion de France des Rallyes.

Article 10 : Prix - Coupes

10.1 Conforme au règlement standard FFSA, et au trophée MICHELIN.

10.2 - Remise des Prix
La remise des prix du 57ème CRITERIUM des CEVENNES se déroulera le Samedi 25 Octobre 2014 à l'arrivée du rallye sur le podium à Montpellier (voir additif).
Les équipages recevant un prix se présenteront au complet, avec leur véhicule sur le podium d'arrivée où ils recevront leurs coupes. Les prix en espèces seront envoyés aux concurrents à partir du lundi 27 Octobre 2014, sauf vérifications finales en cours.

10.3 - Classement Promotion « MICHELIN »
Conformément au règlement de ce trophée

10.4 - Prix en espèces par classe

De 1 à 3 partants	1er	25% du montant du droit d'engagement
De 4 à 5 partants	1er	50% du montant du droit d'engagement
De 6 à 10 partants	1er	montant du droit d'engagement
A partir de 11 partants	1er	montant du droit d'engagement
	2ème	50% du montant du droit d'engagement
	3ème	25% du montant du droit d'engagement

Les concurrents du Classement Promotion ainsi que ceux des Coupes de Marque ne bénéficieront pas des primes prévues à la classe. Les prix seront ceux de la place réelle des concurrents.

10.5 - Coupes (les coupes ne sont pas cumulables**)**

Des coupes récompenseront :

- Les 3 premiers du scratch
- Les 3 premiers au classement Promotion
- Les vainqueurs de chaque classe
- La première féminine
- 3 coupes à des commissaires ou contrôleurs tirés au sort.